Industrie automobile européenne: Situation actuelle, défis et stratégie pour l'avenir et propositions d'action

1994/2055(COS) - 23/02/1994 - Document de base non législatif

La communication de la Commission analyse la situation actuelle de l'industrie automobile et dégage certaines pistes de réflexion en vue de renforcer la compétitivité des constructeurs européens. Le document commence par énumérer les défis auxquels l'industrie automobile devrait répondre: - renforcer la présence des constructeurs européens sur les marchés tiers en forte croissance: Europe de l'Est, Amérique Latine, Asie et Chine; - améliorer les performances environnementales par le développement industriel de voitures plus propres ainsi que par de meilleurs résultats en matière de planification de l'espace et l'amélioration des infrastructures; - réduire les coûts de production et améliorer les qualifications de la main d'oeuvre des entreprises concernées, notamment par le développement de relations partenariales étroites entre équipementiers et constructeurs ainsi qu'entre producteurs et distributeurs. Afin d'aider l'industrie automobile à relever ces défis, la Commission souligne que la tâche de la Communauté sera: - d'achever le marché intérieur en éliminant les différences de taxation entre les Etats membres et en harmonisant et en renforçant les normes existantes en matière de sécurité et d'émissions. En matière de concurrence, la Commission proposera la reconduction du règlement de 1985 concernant la distribution exclusive et sélective des véhicules dans la Communauté et continuera à contrôler étroitement le niveau des aides accordées à l'industrie automobile; - d'aider l'industrie à réussir sa restructuration grâce à l'utilisation des instruments de politique structurelle afin de faciliter l'adaptation des entreprises et de leur main d'oeuvre à de nouveaux systèmes de production et à des changements industriels. Trois instruments intéresseront particulièrement l'industrie automobile dans ce contexte: l'Objectif 4 des Fonds structurels, la nouvelle initiative communautaire concernant l'emploi et les ressources humaines (ADAPT) et le programme d'initiatives communautaires en faveur des PME; - de soutenir la recherche et le développement technologique notamment dans le cadre du Quatrième programme-cadre (nouvelles technologies pour la réduction des émissions et de la consommation de carburant, électronique pour moteurs, véhicules électriques...). La Commission souligne que la responsabilité première des changements à opérer et de l'amélioration de la compétitivité incombe à l'industrie elle-même.